



Un employé peut il se fournir chez le fournisseur de son employeur

Par **choukette**, le **12/07/2008** à **22:08**

serait il possible de me renseigner si une loi interdit à un employé de magasin d'habillement de passer une commande personnelle directement au fournisseur de l'employeur se qui permet a l'employé de bénéficier de tarif préférentiel sans que l'employeur ne soit au courant? merci par avance de l'attention portée à ma question

Par **JamesEraser**, le **13/07/2008** à **11:06**

Si l'employé commande en **son nom propre** et que le fournisseur consent une remise commerciale, je ne vois pas où est le problème.
Cette pratique est courante, à plus forte raison dans les professions liées à l'automobile.
Experatooment